

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 7 MARS 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

- A.1 AVIS DE MOTION :** Présentation d'un projet de règlement pour abroger le règlement portant le numéro 821-18 établissant un programme de subventions pour l'achat de couches lavables et le remplacer par un règlement établissant un programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène durables.

IV. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENT

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 mars 2023.
1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 21 février 2023.

2. GREFFE

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter l'entretien des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement – Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Projet domiciliaire – Harmonie nature.
3.2 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d'un chargeur sur roues de type commercial 4RM avec cabine, équipements et attachements – Décréter une dépense au montant de 289 412 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-01-09-015.
3.3 Pour accepter un soumissionnaire – Achat de deux camions tandem équipés pour le déneigement et l'épandage d'abrasif – Décréter une dépense au montant de 815 800 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-01-09-014.
3.4 Pour accepter un montant supplémentaire – Services d'ingénieurs professionnels – Préparation de plans et devis – Réfection du chemin du Parc – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 27 950 \$ « taxes en sus ».
3.5 Pour accepter les coûts supplémentaires – Services d'ingénieurs professionnels – Préparation de plans et devis – Stabilisation de talus – Chemin des Rapides – Décréter une dépense au montant de 27 500 \$ « taxes en sus ».

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 36 871,29 \$ « taxes incluses ».
4.2 Pour informer le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation de l'aide financière conformément aux objectifs du volet entretien du réseau local (ERL) du programme d'aide à la voirie locale – Année 2022.
4.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 919-23** – Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D « Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme » – Vente de Foodcycler.

- 4.4 Pour adopter le règlement portant le numéro 919-23 – Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D « Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme » – Vente de Foodcycler.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour octroyer une subvention au montant de 500 \$ – Programme communautaire 2023 – Base de plein air Air-Eau-Bois.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre la reconstruction d'un chalet – 92, chemin Napoléon.
- 6.2 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre la reconstruction d'un chalet – 133, chemin Larocque.
- 6.3 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Régulariser deux accès à un plan d'eau – 270, chemin H.-Zurenski.
- 6.4 Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Travaux sur la rive au 65, chemin de la Bourgade – Travaux sans permis et nuisances au 266, chemin du Pont – Installation septique non conforme au 74, chemin du Scattergood – Constructions sur le littoral au 23, chemin McNicoll.
- 6.5 Pour décréter une dépense au montant de 8 000 \$ – Programme de subvention pour la plantation de végétaux sur la rive – Plan directeur de l'eau – Année 2023.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenant 39 – Construction de la caserne dans l'arrondissement sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant 4 669,59 \$ « taxes en sus ».
- 7.2 Pour adopter et transmettre le rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2022 – An 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Service de Sécurité incendie – Ministre de la Sécurité publique.
- 7.3 Pour accepter le plan municipal de la sécurité civile – (Plan de mesures d'urgence) – Révision de mars 2023.

8. RESSOURCES HUMAINES

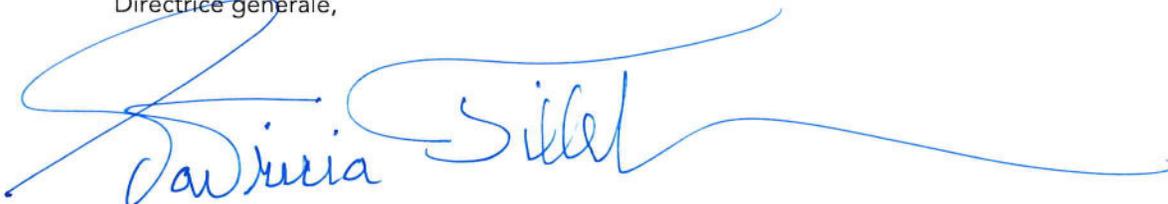
9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Pour renouveler le contrat de la firme 2963-2072 Québec inc. « Services Sanitaires Richard Lanthier » – Collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants – Période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 – Décréter une dépense au montant de 876 206,76 \$ « taxes en sus » pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, un montant de 876 206,76 \$ « taxes en sus » pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et un montant de 876 206,76 \$ « taxes en sus » pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

La Greffière-trésorière et
Directrice générale,



Patricia Fillet

PF/rg